



CIEUTAT infos

Numéro 2 – juin 2021

Le mot du Maire



Sommaire

Page 1

- ❖ Le mot du Maire

Pages 2, 3, 4 et 5

- ❖ Bilan et actions

Page 5 et 6

- ❖ Budget et fiscalité

Pages 7 et 8

- ❖ La vie du village

Chères Cieutatoises, chers Cieutatois,

Après une année 2020 marquée par de nécessaires et constantes adaptations au contexte sanitaire, la commune poursuit les axes de travail définis en 2020 pour l'année 2021.

Comme vous l'avez certainement remarqué, certains travaux ont débuté, d'autres sont en cours d'organisation :

- **Les travaux de notre église** pour lesquels nous prenons en compte les préconisations de Madame COLONEL, Architecte des Bâtiments de France
- **L'installation des points d'apport volontaire** (après une réflexion avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'intégration paysagère des colonnes sur les emplacements potentiels

Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur les budgets qui ont été votés à l'unanimité par le Conseil et quelques éléments majeurs concernant notre collectivité.

L'équipe municipale travaille pour l'année 2022 notamment sur la **sécurité de la traversée du village** et sur le **réaménagement du centre Bourg** en essayant d'intégrer l'ensemble du patrimoine Communal.

Dans l'élaboration de ces projets, comme dans notre action au quotidien, notre volonté est de toujours rechercher le bien vivre ensemble dans notre beau village.

N'hésitez pas à consulter notre site internet (www.cieutat.net) qui est mis à jour régulièrement et qui vous informe de toutes les décisions prises par le Conseil municipal lors de ses séances.

Bel été à vous !

Bien sincèrement.



Philippe DANSAUT



Bilan et actions - 1^{er} semestre 2021

❖ Travaux et achat :

- Réfection du plafond du porche de l'église avec pose de lambris ;
- Peinture du portail du cimetière ;
- Mise en place d'une programmation du chauffage de la salle des fêtes ;
- Changement du lavabo du WC aux normes handicapés dans la salle des fêtes ;
- Achat d'un Nettoyeur haute pression thermique ;
- Pose d'un cloisonnement au rez-de-chaussée de l'atelier séparant le garage avec installation électrique aux normes ;
- Mise en place par les employés municipaux, d'un plancher bois d'environ 50 m², au-dessus de l'atelier municipal pour stockage du matériel, avec pose d'un escalier et de barrière de sécurité.



❖ Intervention du SDE (Syndicat Départemental des Energies) :

- Mise en place d'un cumulus d'eau chaude pour le nettoyage des locaux ;
- Pose d'un lampadaire LED Quartier Haranca et du Tailh ;
- Changement de deux coffrets défectueux et remise aux normes de la place boulodrome et église ;
- Intervention du SDE pour extinction de l'éclairage public avec recalage des armoires PALASSET / MARQUE / ARRIOU.

Nous avons décidé de couper l'éclairage public de 23h00 à 06h00 dans le village, sauf la voie principale restant allumée pour des raisons de sécurité.

Ces coupures permettent de diminuer la pollution lumineuse en liaison avec le projet du ciel étoilé du PIC DU MIDI, visent aussi un impact environnemental et économique par la réduction de nos dépenses. Cela servira, à terme, au remplacement des ampoules énergivores par des ampoules à basse consommation.



❖ Voirie :

- Curage des fossés Chemin Peyricade suite aux intempéries de janvier 2021 ;
- Mise en place d'une couche de gravier sur l'ancienne voie romaine (crête) ;
- Don de gravier/gravats (120 T environ) par la CCHB (seul le transport a été pris en charge par la commune), qui ont été répartis dans divers points du village pour rebouchage futur ;
- Rebouchage goudron de plusieurs trous sur les routes communales ;
- Pont de la Caussade : Peinture refaite et nettoyage des abords ;
- Première campagne d'épavage sur les routes et chemins par les employés communaux ;
- Réfection en cours de l'escalier de la Place du 19 mars 1962 avec enlèvement de l'ancien carrelage et mise en place de schistes sur les marches ;
- Travaux de réfection des voies communales Toy Berrut et Chemin du Tailh courant juin 2021 avec mise en place d'un goudron tri couches.



❖ Forêt, environnement :

La forêt communale de Cieutat représente une surface totale de 542.86 ha. Elle est exploitée en liaison avec l'O.N.F.

Prévu par le code forestier, l'affouage permet aux foyers qui le demandent d'acquérir un lot de bois destiné à leur chauffage moyennant le paiement d'une taxe versée à la commune.



Depuis juin 2020 et le début de notre mandat, nous nous sommes employés à valoriser l'exploitation de nos forêts.

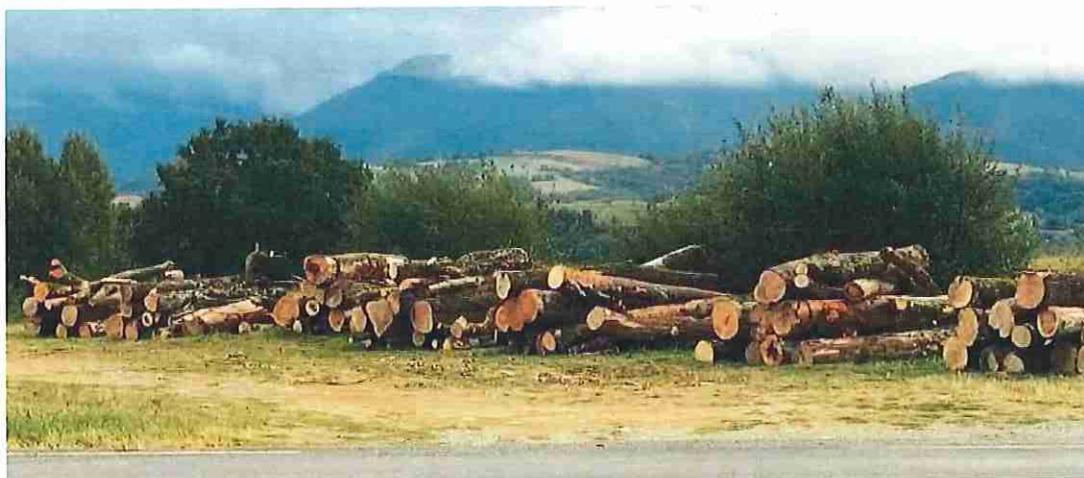
Suite aux dernières tempêtes, un grand nombre d'arbres se trouvait au sol.

Après avoir réalisé un état des lieux, nous avons procédé à la vente de chablis pour les particuliers du village (que nous remercions pour leurs efforts) mais aussi pour les professionnels : cela a permis de nettoyer 533 m³ de bois.

Nous vous présentons donc un petit bilan financier → Recettes vente bois (chablis) :

- 2021 : 7 528 € (dont 6000 € de vente des parcelles 9 et 17 à 2 exploitants forestiers)
- 2020 : 1 601,42 €
- 2019 : 38,70 €

Nous vous rappelons que la fin d'exploitation de l'affouage de 2020 est fixée au 31 Décembre 2021.



❖ Les travaux de l'église

Conformément aux préconisations de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités, nous avons fait réaliser un diagnostic de structure de l'église par la société ARTELIA. L'expertise réalisée a permis de s'assurer qu'aucun désordre structurel n'était à l'origine de la chute des corniches. Il s'agit bien du vieillissement de la pierre, dont la nature gélive accentue la dégradation.

Les subventions disponibles de l'Etat et de la Région ont été demandées et accordées en partie. 15 500 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et 16 600 € de Fonds Régional d'Investissement.

Nous avons fait réactualiser les devis, les travaux vont s'élever à 50 900 € pour le traitement de la corniche et 16 440 € pour la réparation des vitres et vitraux, auxquels il convient d'ajouter les 5 900 € du diagnostic réalisé par le bureau d'étude.

Les travaux débuteront vraisemblablement en fin d'année 2021.

Il est évident que le reste à charge pour la commune va fortement impacter les projets d'investissements que nous souhaitons réaliser. Pour en minimiser les effets, nous avons déposé un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine pour permettre de lancer un appel aux dons.



❖ La collecte des déchets

Par délibération du 16 février 2021, les membres du conseil municipal ont opté, à l'unanimité, pour le mode de collecte des ordures ménagères en apport volontaire sur le village. La convention d'implantation, de financement et d'usage entre la commune et le SYMAT a été signée en date du 05 mars 2021.



A la demande du SYMAT, la société GEOTEC est intervenue pour procéder à une étude des sols sur les emplacements envisagés pour l'implantation des sites de collecte. Le résultat des expertises ne nous est pas encore parvenu.

Afin de répartir de manière équilibrée sur le village les points d'apport et pour tenir compte des contraintes techniques et fonctionnelles, la municipalité envisage les lieux d'implantation suivants :

- ➔ *Quartier du Hailla (chemin Era Caubera)* : 1 colonne ordures ménagères, 1 colonne tri ;
- ➔ *Centre du village (parking salle des fêtes)* : 2 colonnes ordures ménagères, 1 colonne tri, 1 colonne verre, 1 conteneur aérien « papier », 1 conteneur aérien « tissus » Le Relais ;
- ➔ *Quartier Marque Debat* : 1 colonne ordures ménagères, 1 colonne tri.

Le 12 mai 2021, une délégation de conseillers municipaux de Cieutat s'est rendue dans différents villages pour évaluer ce type d'équipement. Le compte rendu est disponible sur le site de la commune <https://www.cieutat.net>

1) Qu'est-ce qu'un Point d'Apport Volontaire (PAV) ?

Un PAV est constitué d'un ensemble de conteneurs destinés à collecter différents flux de déchets apportés par l'usager. Les conteneurs sont vidés à l'aide d'un camion spécial équipé d'un bras de levage qui les soulève. Il existe 4 modèles, de couleurs différentes en fonction du type de déchets. Leur capacité va de 2.5 à 4m3 environ.

2) Pourquoi avoir choisi de mettre en place un système de collecte de proximité en Points d'Apport Volontaire (PAV) ? Quels en sont les avantages ?

La collecte en porte à porte présente de nombreux inconvénients :

- ➔ un jour de collecte fixe qui doit passer à 1 fois par quinzaine, ;
- ➔ une accessibilité difficile en montagne ou selon la météo et dans certaines impasses, qui entraîne des manœuvres dangereuses pour les agents de collecte, des tournées longues et peu respectueuses de l'environnement.

Le nouveau système va permettre :

- ➔ un libre-accès aux conteneurs pour les usagers : 7 jours sur 7 ;
- ➔ ne plus avoir à se préoccuper de l'achat, de l'entretien ni de la réparation des bacs ;
- ➔ une réduction des nuisances grâce aux astuces techniques des colonnes modernes et innovantes : cuves insonorisées, récupérateurs évitant les écoulements, trappe anti-odeur, etc ;
- ➔ Une diminution des désagréments : finis les conteneurs individuels, plus de risque de renversement, ... ;
- ➔ une meilleure maîtrise des coûts de collecte ;
- ➔ Une diminution des émissions de gaz à effet de serre : grâce à une optimisation des tournées les camions parcourront moins de kilomètres ;
- ➔ Une moindre pénibilité du travail des agents : tâches de manutentions réduites :
 - une sécurité accrue : grâce aux interventions mécanisées ;
 - des conditions de travail améliorées en cas d'intempéries ;
- ➔ Un entretien facilité des conteneurs : leur conception permet un nettoyage facile à l'aide d'un équipement dédié ;
- ➔ Une meilleure intégration dans le paysage ;
- ➔ Une sécurité renforcée sur les actes de vandalismes commis sur les conteneurs.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Hautes-Pyrénées a été saisi par le maire en vue de réaliser une étude d'aménagement paysager des sites d'implantation. Les travaux sont prévus pour le mois d'août 2021.

Enfin nous rappelons que l'ensemble des coûts d'achats et de mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion des déchets est entièrement pris en charge par le SYMAT et n'engagera donc aucun frais pour la commune de CIEUTAT.

❖ Ecole :

Cette année scolaire 2020/2021 a permis aux élèves cieutatois de travailler et développer des compétences grâce à divers projets et activités culturels et sportifs.

- Projet de toutes les classes de l'école sur l'eau, en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) : 3 interventions en classe (financées par l'association des parents d'élèves) et 3 sorties ont été réalisées (transports payés par la commune) : sur le site de Gripp pour les CE2-CM1-CM2, sur les berges de l'Adour pour les CP-CE1 et au vallon du Salut, le long de l'Aygo Tebio pour les élèves de Maternelle.
- Occitan : 1 séance hebdomadaire (financée par la mairie), menée par une intervenante de l'association PARLEM a eu lieu, pour chaque classe, chaque vendredi de l'année.
- Rugby : découverte et initiation avec un éducateur sportif pour les élèves de CE2-CM1-CM2.
- Animation sur les risques auditifs proposée par le Cartel bigourdan.
- Piscine : Les séances ont pu avoir lieu, avec quelques aménagements, malgré la crise sanitaire, en début d'année scolaire, pour les élèves de l'Elémentaire (transports payés par la commune).
- Des projets par classe ont également été menés.



❖ La crise sanitaire



Ce début d'année 2021 a encore malheureusement été marqué par la crise sanitaire du COVID 19 et notre village comme les autres en a subi les conséquences.

La garderie de l'école est restée au niveau de la salle des fêtes, les conseils municipaux se sont tenus à huis clos et bien entendu aucune manifestation n'a pu avoir lieu jusqu'à ce jour.

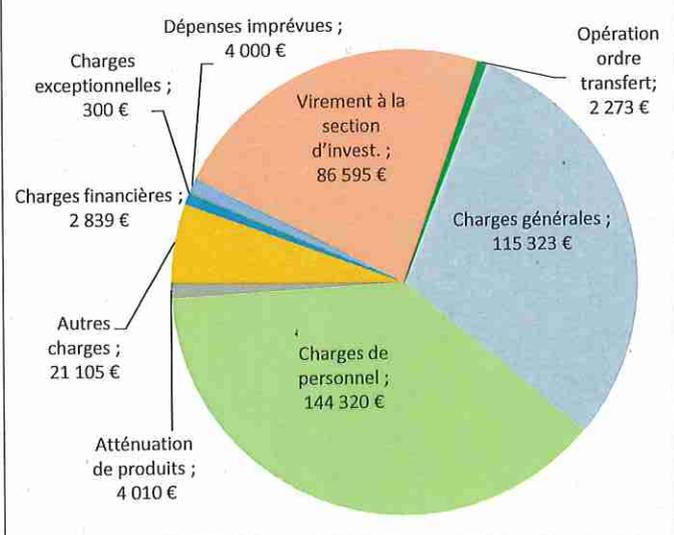
Nous savons que beaucoup d'entre vous espèrent que la fête du village puisse avoir lieu fin Août. Nous sommes attentifs aux évolutions des règles sanitaires édictées par le gouvernement et nous sommes en relation avec le comité des jeunes pour vous tenir informés.

Budget et fiscalité

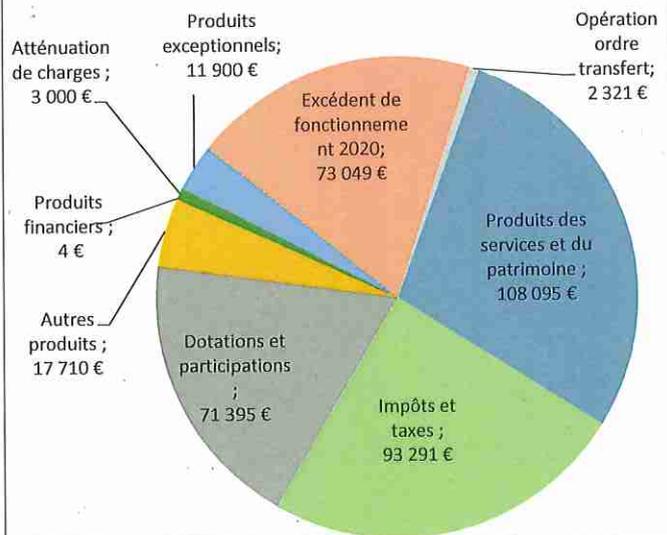
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien. Tout en cherchant à diminuer les dépenses compressibles (hors dépenses de personnel qui représentent 50 % des dépenses réelles de fonctionnement et ne peuvent être réduites), il est impératif de trouver les recettes supplémentaires qui permettront d'augmenter notre capacité d'autofinancement.

DEPENSES de fonctionnement

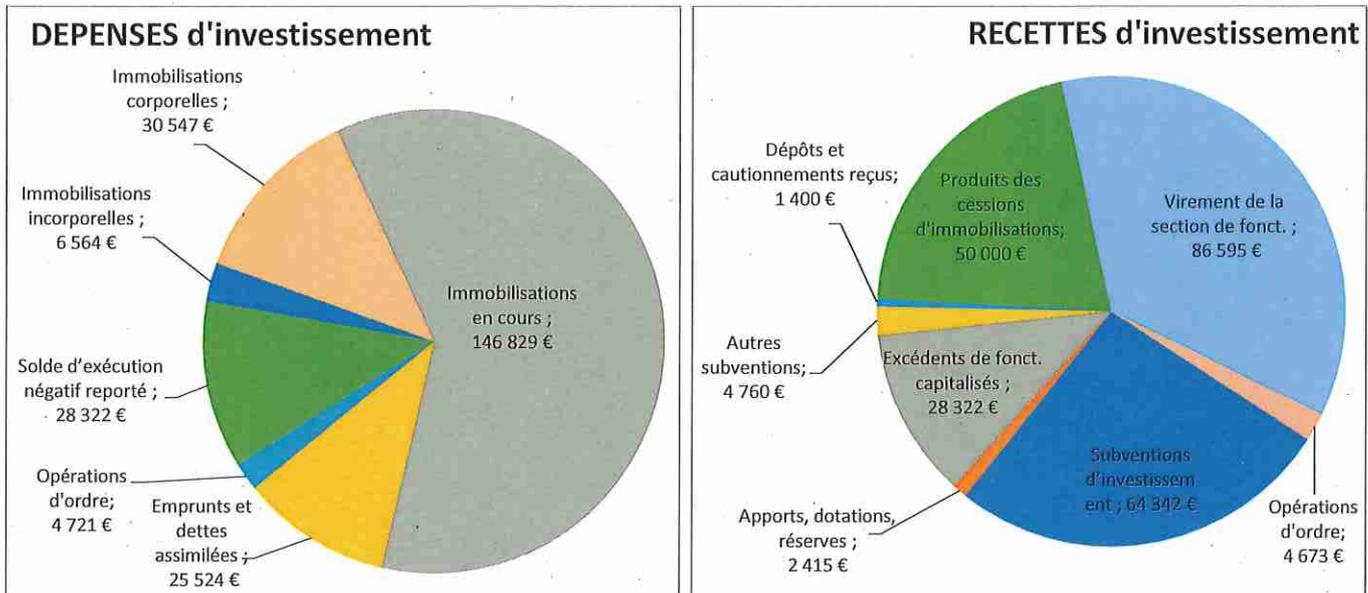


RECETTES de fonctionnement



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'année 2021 constitue une année de rupture. Les excédents cumulés, la vente d'une parcelle et les nombreuses subventions demandées (Etat, Département, Région) doivent permettre de réinvestir pour l'avenir du village : réparation de l'église, travaux de sécurisation, réfection de voirie, informatique...



Il conviendra de séquencer avec rigueur l'engagement des différents chantiers pour ne pas mettre en péril les finances de la commune et conserver le fonds de roulement nécessaire pour régler les dépenses courantes.

Nous devons continuer à rechercher toutes les économies de fonctionnement possibles, notamment par tout moyen réduisant le coût énergétique de nos bâtiments. En parallèle, nous devons mener la réflexion sur la nécessaire augmentation de nos recettes.

Il apparaît clairement que le coût des travaux à engager pour sécuriser et réparer l'église pèse lourdement et nous oblige à différer nos projets d'aménagement du centre-bourg.

Cela constituera le défi des années à venir.

❖ Suppression de la TH et réforme de la fiscalité locale

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a entraîné un mécanisme de compensation des pertes de cette taxe pour les communes.

La perte de ressource est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce transfert est assorti d'un coefficient correcteur d'équilibrage pour éviter les situations de sur ou sous-compensation.

Ainsi, pour la commune de Cieutat le nouveau taux communal de TFPB s'élève à :

→ 31,12 % (ancien taux communal 6,43 % + ancien taux départemental 24,69 %)

Un coefficient correcteur est appliqué pour la commune, puisque la réforme aboutirait à un surplus de versement de taxe supérieur à 10 000 €.

En l'absence de modification de la base imposable des propriétés bâties (changement de consistance ou d'affectation des locaux), cette réforme de financement des collectivités territoriales est sans effet sur le montant final de la taxe foncière pour les contribuables en 2021, les élus n'ayant pas voté d'augmentation du taux.

La vie du village

Point sur les associations

❖ Le Marché du Village :

L'Association des Petits Producteurs du Marché de CIEUTAT, vous accueille tous les jeudis de 16h à 19h sous la halle ou sous les arbres du parking de la salle des fêtes en été avec ses produits locaux.

Voici la liste des producteurs présents sur le marché :

• GAEC Yacoulet (Hauban)
Fromage, lait, viande d'agneau et de chevreau, légumes

• Gilberte Julian (Cieutat)
Gâteaux à la broche + gâteaux secs longue conservation

• Christine Fourtané (Cieutat)
Tourtes + gâteaux secs

• GAEC du Tilleul (Hitte)
Yaourts fermiers

• Hélène Dubarry (Aureilhan)
Miel, confitures

• Hilda Gonzalez (Cieutat)
Pâtes fraîches.



• La Ferme du Moura (Bordes)
Canards gras

• EARL de la Vallée du Badet (Villembits)
Volailles

• EARL Dandrau et Fils (Cieutat)
Viande de bœuf

• Gaec Ferme de l'Escaladieu (Bonnemazon)
Porcs noirs et porcs roses élevés en plein air

• Florent Attali (Aureilhan)
Maraîcher

• Gaëlle Machefert (Chelle-Spou)
Plants de légumes et plantes médicinales

❖ L'Association Sportive Cieutatoise :

L'Association est présente dans plusieurs pratiques sportives :

- ➔ La gymnastique avec des cours toute l'année : reprise prévue fin septembre 2021 ;
- ➔ Le ski avec des cours pour les enfants ;
- ➔ Le tennis avec la gestion du court de tennis municipal, des cours pour les enfants et l'organisation d'un tournoi annuel en juin.

En raison de la crise sanitaire, les cours et le tournoi n'ont pu avoir lieu cette année mais cela n'est que partie remise pour l'année prochaine...

Les modalités d'utilisation du court de tennis sont :

- ➔ Une carte à l'année avec les tarifs suivants :
 - Couple : 40 €
 - Adulte : 25 €
 - Enfant (11-16 ans) : 10 €
 - Enfant (- de 10 ans) : Gratuit



Le règlement se fait par chèque à l'ordre du trésor public, à remettre à François DARRE.

- ➔ La réservation du cours se fait sur place sur un tableau.
- ➔ La clef du court est à récupérer chez François DARRE au 22 Carrera Darré ou chez Nelly LAGORCE au 10 Chemin Toy Berrut.

❖ Comité de jumelage

Dans le cadre du 30ème anniversaire du jumelage de CIEUTAT avec le village de VALROS (34), le comité de jumelage recevra nos amis valrossiens le Week-end du 24/25 Septembre 2021.

Les personnes désirant participer sont les bienvenues et peuvent contacter Jean-Louis FOURCADE, président du comité de jumelage.

Comité de
Jumelage

➔ **Site internet de la commune** → www.cieutat.net

Depuis le début de notre mandat, un de nos objectifs a été la transparence dans nos actions.



C'est pourquoi nous avons le plus rapidement possible mis en place un site internet rénové. Vous y trouverez les informations utiles à la population et les dernières actualités du village. Figurent également sur le site, l'ensemble des acteurs économiques, associatifs, élus, ainsi que des informations municipales, déclaratives, scolaires, historiques, pratiques, etc...

Cet outil a été conçu pour vous. Il est alimenté régulièrement par notre commission communication. Nous vous invitons à le consulter fréquemment et à nous faire part de toute remarque ou proposition d'amélioration que vous jugerez utiles.

➔ **Etat civil**

- ❖ 1 mariage
- ❖ 2 naissances
- ❖ 3 décès



Une centenaire au village : Yvonne GÜCHAN

Yvonne est née à Aureilhan le 27 février 1921.

A 12 ans, elle est partie dans un atelier de couture où elle apprit le métier avec grand profit, métier qu'elle a exercé avec plaisir et talent.

Avant la guerre, elle a rencontré Maurice dont les parents étaient originaires de Cieutat, ils se sont mariés et deux enfants sont nés de cette union, Christian et Sylvie.

Elle a "tiré l'aiguille" toute sa vie à son domicile, et, son époux a passé sa carrière à l'usine Alstom.

A la retraite, ils ont décidé de retrouver la campagne et se sont installés à Cieutat, où ils ont restauré une maison qui appartenait à un cousin de Maurice, où leurs quatre petits-enfants aimaient bien se retrouver.

Yvonne s'est beaucoup impliquée dans les activités associatives du village, et, a créé un club de couture en 1988, qui a été bien apprécié. En 1990, un défilé de mode a été organisé pour Noël, plaisir partagé avec les Cieutatois.

La municipalité a honoré sa centenaire avec des fleurs et des chocolats, en présence de Philippe Dansaut - le maire, Christine Fourtané - élue et ancienne voisine et André Abadie - ancien maire et représentant du club des retraités.

La famille a été très touchée par le geste de la municipalité.



Bulletin municipal Cieutat - Semestriel - juin 2021

Comité de rédaction : Sylvie Cabarrou - Christine Fourtané - Christelle Gaye - Hervé Regardier - Philippe Villedieu

Nom du directeur de la publication : Philippe Dansaut, le maire

Imprimeur : Imprimerie PERE (Bagnères de Bigorre)

